



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 14
Procurations : 04

Séance du 31 août 2018

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Présents : MM. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Jean-Luc JOACHIM, Yves OHLMANN, Béatrice TREIL, Arny EYERMANN, Philippe JUNGER, Pia JUNGER, Patrick LUTZ, Dominique MOCHEL, Rolf RIEDINGER, Corinne ROEHLLY, Martine SCHWACH, Michel URBAN

Membres absents excusés :

| | |
|---|---------------------|
| Mme Justine HEITZ a donné procuration de vote à | M. Michel URBAN |
| Mme Marianne PETER « « | M. Jean-Luc JOACHIM |
| Mme Vanessa KLEIN-MARQUES « « | M. Patrick LUTZ |
| Mme Pascale MEYER « « | M. Pierre GROSS |

Membre absent excusé :

M. Frédéric JUNG

M. Frédéric JUNG est arrivé à 18 h 40 et a participé à la réunion à partir du point N°3.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 6 juillet 2018
3. Communications diverses
4. Droits de préemption urbain
5. Personnel communal :
 - ▶ création d'un poste d'agent d'animation polyvalent : contrat aidé « *parcours emploi compétences* »
 - ▶ diminution de la quotité horaire d'un poste d'adjoint technique de 2° classe
 - ▶ diminution de la quotité horaire d'un poste d'adjoint administratif de 2° classe
6. Projet de Contournement Ouest de Strasbourg : déclaration de projet relative au COS et mise en compatibilité du PLU de Geudertheim
7. Enquête publique : demande d'autorisation environnementale présentée par la société GCM – Installations classées pour la protection de l'environnement : avis à formuler
8. Pierre et Territoires : transfert de la voirie du lotissement Heiligenhaeusel II dans le domaine public communal
9. Acquisition de partie de parcelles et/ou chemins à incorporer dans le domaine public communal
10. CCBZ : Demande du fonds/Remplacement de la chaudière fioul par une chaudière gaz dans les écoles maternelle et élémentaire : adoption du plan de financement définitif
11. Salle polyvalente : travaux d'isolation et demande de subvention liée aux économies d'énergie
12. PAE Ruheplatz : actualisation de la participation au branchement de réseaux
13. SMITOM de Haguenau Saverne : rapport annuel 2017
14. Acquisition foncière
Divers

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., M. le Maire propose M. Philippe JUNGER, conseiller municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal valide la proposition *à l'unanimité*.

3. Approbation du compte-rendu de la séance du 6 juillet 2018

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2018.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté avec **16 VOIX POUR**
et 2 ABSTENTIONS.

3. Communications diverses

a. Pierre GROSS

| | |
|----------|--|
| 12/07/18 | Réunion Lotico/Schuller - AFUA Suite enquête publique |
| 14/07/18 | Fête Nationale |
| 27/07/18 | Socos GCO mesures compensatoires Axians Antenne relai |
| 22/08/18 | Compromis de vente Morais |

Agenda :

| | |
|------------------|--|
| 03/09/18 | Rentrée scolaire |
| 22/09/18 à 10h30 | Restitution-conclusions de l'enquête publique AFUA |
| 24/09/18 | Assemblée Générale AFUA |
| 19/10/18 | Prochain Conseil Municipal |

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS ENTRE LE 06/07/2018 ET LE 31/08/2018

| N° d'enregistrement | Demandeur | Terrain | Nature de la construction/des travaux | Accordé le |
|---------------------|--|--|---|------------|
| PC 067 156 18 R0004 | Mme Sophia MORAIS & M. Dominique MALLO 9C rue des Alouettes 67170 GEUDERTHEIM | Rue de Kurtzenhouse (Section 41 / Parcelle 550) | Construction d'une maison individuelle + garage + stationnement + piscine | 11/07/2018 |
| PC 067 156 18 R0007 | SARL PALBOTEC 4 rue des Près 67540 OSTWALD | Rue des Meuniers (Section 36 / Parcelle 204) | Construction d'un hall industriel | 12/07/2018 |
| PC 067 156 18 R0005 | M. Thomas CONRAD 13 rue Hornwerk 67170 GEUDERTHEIM | Rue de Kurtzenhouse (Section 41 / Parcelle 594) | Construction d'une maison d'habitation | 23/07/2018 |
| PC 067 156 18 R0008 | SCI BGB 4 rue de l'Alsace 67450 LAMPERTHEIM | Rue de l'Industrie (section 36 / Parcelle 186+159) | Construction d'un hall industriel | 06/08/2018 |

b. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL

| | |
|----------|-----------------------------|
| 07/07/18 | Permanence mairie |
| 14/07/18 | Cérémonie Fête Nationale |
| 26/07/18 | Réunion municipalité |
| 31/07/18 | Réunion modification du PLU |
| 04/08/18 | Commission communication |
| 23/08/18 | Réunion municipalité |

c. Béatrice TREIL

| | |
|----------|--|
| 07/07/18 | Notation maisons fleuries Hoerd |
| 12/07/18 | Réunion municipalité |
| | Repas bénévoles du périscolaire |
| 13/07/18 | Rdv avec Laurent ULRICH, agent ONF, pour discuter de différents travaux dans les parcelles 19 et 16. |
| 14/07/18 | Fête Nationale |
| 26/07/18 | Réunion municipalité |
| 28/07/18 | 1 ^{er} passage maisons fleuries (12 participants) |
| 31/07/18 | Réunion modification du PLU |
| 23/08/18 | Réunion municipalité |
| 28/08/18 | 2 ^e passage maisons fleuries |
| 29/08/18 | Réunion pré-rentree scolaire pour les bénévoles du périscolaire |
| 31/08/18 | Conseil municipal |

De temps à autres arrachage des mauvaises herbes qui n'ont pas souffert de la chaleur, elles !

d. Jean-Luc JOACHIM

| | |
|-------------|--|
| 13/07/18 | Rdv avec le garde forestier pour faire le bilan des travaux prévus pour 2018 |
| 14/07/18 | Préparation de la fête nationale |
| 28-29/07/18 | Tournée du jury pour le concours des maisons et jardins fleuris |

Suivi des travaux d'été sur les différents bâtiments de la commune

Rénovation du préau à l'entrée de la mairie

Installation et branchement électrique des volets installés à l'école maternelle

e. Yves OHLMANN

| | |
|----------------|--|
| 04/07/18 | Repas des Aînés (tarte flambée) |
| 11/07/18 | Réunion avec les intervenants pour le Messti 2018 |
| 12/07/18 | Réunion Municipalité |
| 14/07/18 | Fête Nationale |
| 26/07/18 | Démontage chapiteau Waldeck et terrain de foot |
| 02/08/18 | RDV relatif à la location de la salle polyvalente |
| 07/08/18 | Montage chapiteau en vue du Messti |
| 11-12-13/08/18 | Messti 2018 |
| 14/08/18 | Démontage chapiteau salle polyvalente + Montage chapiteau au Waldeck |

f. Marianne PETER

| | |
|----------|---|
| 11/07/18 | Noces de diamant des époux Eric et Georgette VIX |
| 18/07/18 | 85ème anniversaire de André KOCH |
| 28/07/18 | 85ème anniversaire de Marthe SCHMELZER |
| 03/08/18 | Noces d'or des époux André et Anne RODOLPHE |
| 28/08/18 | Noces de palissandre des époux René et Marthe BECKERICH |

4. Droits de préemption urbain

M. le Maire soumet au Conseil Municipal conformément à la délibération du 6 janvier 2005 les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

| Ordre | Vendeurs/demandeurs | Situation du patrimoine | Références cadastrales | Superficie | Acquéreurs |
|-------|---|-------------------------|------------------------|------------|--|
| 01 | M. Mathieu PICK et Mme Rachel SCHNEIDER 9a, Rue des Alouettes GEUDERTHEIM | 9a, Rue des Alouettes | 41-642/135 | 8,87 ares | M. Simon ROLLET et Mme Florence HAMON 1b, Route de Brumath BISCHHEIM |
| 02 | M. Claude FESSMANN et son épouse 3, Rue du Moulin GEUDERTHEIM | 10, Rue du Moulin | 05-013 | 8,14ares | MM. Thomas BOKSAN et Guillaume GUTFRIED 40, Bld Clémenceau STRASBOURG |
| 03 | Sté GB PATRIMOINE 17, Rue du Traineau HOERDT et Sté IMMOTTO 66, Rue du Marché Gare STRASBOURG | 18, Rue du Moulin | 05-009 | 10,39 ares | M. et Mme Jean-Marc REISS 18, Rue du Moulin GEUDERTHEIM |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

** de ne pas faire valoir son droit de préemption* pour les déclarations d'intention d'aliéner ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5a. Personnel communal :

► Création d'un poste d'agent d'animation polyvalent : contrat aidé « parcours emploi compétences »

M. le Maire informe que par délibération du 1^{er} juin 2018, le Conseil Municipal a créé un emploi permanent d'agent d'animation polyvalent à raison de 23/35° à compter du 27 août 2018.

La Commune de Geudertheim vient d'avoir un avis favorable quant au recrutement de Mme Catherine RUGGIERI, agent d'animation polyvalent en contrat aidé « *parcours emploi compétences* », remplaçant les CUI/CAE. Cet agent est recruté à raison de 23/35°.

La période de prise en charge s'étend sur 1 an pour une durée hebdomadaire de prise en charge de 20 heures et à un taux de prise en charge fixé par le préfet à 40 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

** de créer* un poste d'agent d'animation polyvalent en contrat aidé « *parcours emploi compétences* » à raison de 23/35° à compter du 27 août 2018

ADOPTE A L'UNANIMITE

5b. Personnel communal :

► diminution de la quotité horaire d'un poste d'adjoint technique de 2° classe

Mme Marianne METZ, adjoint technique de 2° classe, en charge du nettoyage de l'école élémentaire, effectue à l'heure actuelle 17,5/35°.

Cet agent ne donnant pas entière satisfaction, M. le Maire propose de lui réduire sa quotité horaire de 17,5/35° à 15,75/35°.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* *décide* de réduire la quotité horaire de 17,5/35° à 15,75/35° de Mme Marianne METZ, adjoint technique de 2° classe dès sa reprise.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5c. Personnel communal :

► **diminution de la quotité horaire d'un poste d'adjoint administratif de 2° classe**

Mme Amélie LANCHE, adjoint administratif de 2° classe – contractuel – a été embauchée à temps complet. Celle-ci souhaite ne plus travailler les mercredis matin pour raisons personnelles. Par conséquent, sa quotité horaire passera de 35/35° à 31/35° à compter du 1^{er} septembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* *décide* de réduire la quotité horaire de 35/35° à 31/35° de Mme Amélie LANCHE, adjoint administratif de 2° classe – contractuel, à compter du 1^{er} septembre 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. Projet de Contournement Ouest de Strasbourg : déclaration de projet relative au COS et mise en compatibilité du PLU de Geudertheim

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique est prescrite à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) d'Achenheim, Breuschwickersheim, Innenheim, Duppigheim, Truchtersheim-Pfettisheim, Geudertheim et du Plan d'Occupation des Sols (POS) d'Osthoffen, dans le cadre du projet de Grand Contournement Ouest de Strasbourg-Autoroute A355, sur demande de la société ARCOS, concessionnaire, au nom et pour le compte de l'Etat.

L'article R153-17 du code de l'urbanisme dispose que le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint sont soumis, par le Préfet, au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

VU le compte-rendu de la réunion d'examen conjoint du 3 avril 2018,

VU le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête,

CONSIDERANT que les remarques formulées par la Commune de Geudertheim ont bien été prises en compte dans le rapport et les conclusions par la commission d'enquête,

après en avoir délibéré,

* *émet un avis favorable* à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) d'Achenheim, Breuschwickersheim, Innenheim, Duppigheim, Truchtersheim-Pfettisheim, Geudertheim et du Plan d'Occupation des Sols (POS) d'Osthoffen, dans le cadre du projet de Grand Contournement Ouest de Strasbourg-Autoroute A355, sur demande de la société ARCOS, concessionnaire, au nom et pour le compte de l'Etat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. **Enquête publique : demande d'autorisation environnementale présentée par la société GCM – Installations classées pour la protection de l'environnement : avis à formuler**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique est prescrite sur la demande d'autorisation présentée par la Société GCM en vue d'obtenir auprès du Préfet du Bas-Rhin l'autorisation environnementale pour exploiter une plate-forme de gestion et de traitement de déchets issus de la construction, au sein de l'EcoParc Rhénan à Vendenheim (site de l'ancienne raffinerie réhabilité).

Il précise que cet emplacement, outre le fait de réoccuper une zone industrialisée, répond à une vraie demande du marché de la logistique de dernière génération totalement respectueuse de l'environnement de par sa localisation.

L'enquête publique est ouverte du 23 août au 21 septembre 2018 inclus. Conformément aux dispositions de l'article R.512-20 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis dès l'ouverture de la phase d'enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **émet un avis favorable** à la demande d'autorisation présentée par la Société GCM pour exploiter une plate-forme de gestion et de traitement de déchets issus de la construction, au sein de l'EcoParc Rhénan à Vendenheim.

ADOpte A L'UNANIMITE

8. **Pierre et Territoires : transfert de la voirie du lotissement Heiligenhaeusel II dans le domaine public communal**

VU le procès-verbal de réception des travaux,

CONSIDERANT l'achèvement des travaux de voirie et d'équipements communs au lotissement Heiligenhaeusel II par la Sté Immobilière *Pierres et Territoires*,

La Sté Immobilière *Pierres et Territoires* souhaite rétrocéder la voirie du lotissement Heiligenhaeusel II à la Commune de Geudertheim.

Il s'agit de la rue des Vanneaux. Le transfert de la voirie s'effectuera à titre gracieux.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, **décide** :

* **de transférer dans le domaine public** de la Commune de Geudertheim, les parcelles cadastrées section 41 d'une superficie totale de 44,65 ares suite à la rétrocession par la Sté Immobilière *Pierres et Territoires*, à savoir :

| | | | |
|----------------------------------|----------------------|----------------------------------|----------------------------|
| Section 41 – Parcelle n° 717/155 | 272 m ² | Section 41 – Parcelle n° 722/155 | 41 m ² |
| Section 41 – Parcelle n° 718/155 | 2 988 m ² | Section 41 – Parcelle n° 723/155 | 295 m ² |
| Section 41 – Parcelle n° 719/155 | 524 m ² | Section 41 – Parcelle n° 724/155 | 4 m ² |
| Section 41 – Parcelle n° 720/155 | 60 m ² | Section 41 – Parcelle n° 725/155 | 140 m ² |
| Section 41 – Parcelle n° 721/155 | 141 m ² | | |
| Total à rétrocéder : | | | 4 465 m² |

* **désigne** Mme Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, adjointe au maire, à représenter la Commune pour la signature de l'acte lié au transfert dans le domaine public de la voirie du lotissement Heiligenhaeusel II ; M. le Maire faisant alors office de Notaire.

* **d'autoriser** M. le Maire à signer l'ensemble des documents afférents aux dites-transactions.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9. Acquisition de partie de parcelles et/ou chemins à incorporer dans le domaine public communal

M. le Maire propose d'incorporer dans le domaine public communal les parcelles suivantes :

| Section | Parcelle | Contenance en ares | |
|---------|----------|--------------------|--|
| 02 | 102 | 15,48 | |
| 02 | 078 | 00,97 | |
| 45 | -- | ? | tronçon se situant entre les parcelles 262 et 287 rue des vignes en partie |

Puis, il propose d'acquérir de l'Association Foncière à l'euro symbolique les parcelles suivantes :

| Section | Parcelle | Contenances en ares | |
|---------|----------|---------------------|--------------------------|
| 43 | 804 | 0,28 | |
| 45 | 212 | 5,00 | rue des vignes en partie |

de M. Ernest ROSER de Geudertheim

| Section | Parcelle | Contenances en ares |
|---------|----------|---------------------|
| 43 | 806 | 0,86 |

de M. Claude CONRAD

| Section | Parcelle | Contenances en ares |
|---------|----------|---------------------|
| 41 | 567 | 1,74 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **décide** d'émettre un avis favorable à l'ensemble des modifications et transactions à effectuer ci-dessus

* **charge M. le Maire** à engager les procédures nécessaires aux régularisations **et l'autorise** à signer tous les documents y afférents

* **décide** d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles citées ci-dessus

* **décide** de réaliser les transactions par acte administratif dans la mesure du possible, dans le cas contraire, de faire appel à Maître Valérie BIRY, Notaire à Weyersheim

* **désigne** Madame Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, adjoint au maire, de représenter la Commune pour la signature des actes administratifs (si c'est le cas), M. le Maire faisant alors fonction de Notaire.

Les crédits nécessaires aux acquisitions des parcelles décrites ci-dessus sont prévus au budget primitif 2018, programme 147 « réserves foncières », article 2111.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10. CCBZ : Demande du fonds de concours/remplacement de la chaudière fioul par une chaudière gaz dans les écoles maternelle et élémentaire : adoption du plan de financement définitif

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la dotation de soutien à l'investissement local dans le cadre du remplacement de la chaudière fioul par une chaudière gaz dans les écoles maternelle et élémentaire a été majorée par les services préfectoraux et le fonds de concours communautaire est plafonné à 50 % de la somme H.T. restant à la charge de la Commune.

De ce fait, le plan de financement prévisionnel détaillé dans la délibération du Conseil Municipal du 27 avril 2018 n'est plus conforme à la réalité.

M. le Maire soumet le plan de financement définitif, à savoir :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|-----------------------------|--------------------|---------------------------------------|--------------------|
| désignation | montant H.T. | désignation | montant |
| Changement de chaudière | 30 496,99 € | Etat - Subvention au titre de la DSIL | 10 000,00 € |
| Enlèvement de la cuve/fioul | 1 804,00 € | CCBZ - Fonds de concours | 11 150,49 € |
| | | Autofinancement | 11 150,50 € |
| total | 32 300,99 € | total | 32 300,99 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **approuve** le plan de financement définitif ci-dessous

* **accepte** le fonds de concours de la CCBZ d'un montant total de 11 150,49 € (onze mille cent cinquante euros et 49 centimes) dans le cadre du remplacement de la chaudière fioul par une chaudière gaz dans les écoles maternelle et élémentaire

* **dit que** le fonds de concours sera imputé à l'article 1387 – exercice 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11. Salle polyvalente : travaux d'isolation et demande de subvention liée aux économies d'énergie

M. le Maire propose les travaux d'isolation à la salle polyvalente devenus nécessaires pour pallier aux pertes d'énergie. Au vu des devis demandés et transmis par les sociétés spécialisées, le coût global de l'opération s'élève à 12 398 € H.T.

M. le Maire informe que l'opération est susceptible d'être subventionnée au titre d'économie d'énergie - CEE TEPCV et invite les membres du Conseil Municipal à valider l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **adopte** l'opération citée ci-dessus qui s'élève à 12 398 € H.T.

* **sollicite** une subvention au titre d'économie d'énergie – CEE TEPCV

* **autorise M. le Maire** à signer tous les documents afférents à cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12. PAE Ruheplatz : actualisation de la participation au branchement de réseaux

Le Conseil Municipal,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 26 février 2010 et 30 avril 2010 portant mise en œuvre d'une participation aux branchements des réseaux dans le périmètre du PAE « Ruheplatz »,

VU la demande de permis de construire déposée par M. Thomas CONRAD en date du 30 mai 2018, dont le projet de construction d'une maison d'habitation est inclus dans le périmètre du PAE « Ruheplatz,

CONSIDERANT que la participation arrêtée en 2010 est à revaloriser annuellement sur la base des indices TP 01 en fonction de certains critères,

après en avoir délibéré,

* **arrête** le montant de la participation en 2018 à :

| SHON | nbre de branchements | participation arrêtée en 2010 | participation 2018 |
|-------------------|----------------------|-------------------------------|--------------------|
| < 160 m2 | 01 | 17 175 € | 19 254,26 € |
| > 160 m2 < 250 m2 | 01 | 18 175 € | 20 376,36 € |
| > 250 m2 | 01 | 19 175 € | 21 487,37 € |
| > 250 m2 | 02 | 34 350 € | 38 510,51 € |

ADOPTE A L'UNANIMITE

13. SMITOM de Haguenau Saverne : rapport annuel 2017

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets transmis par le SMITOM de Haguenau-Saverne.

Le rapport annuel est consultable sur le site www.smitom.alsace, conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public du traitement des déchets effectués par le SMITOM de Haguenau-Saverne

après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14. Acquisition foncière

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. Charles MLULLER et Consorts souhaitent rétrocéder la parcelle cadastrée section 3 N° 25 d'une contenance totale de 20,78 ares. Le bien est situé au 79, Rue du Général de Gaulle, à proximité immédiate de la mairie, de l'école et de la salle polyvalente. Cette unité foncière, située en zone UA, est frappée d'un emplacement réservé C5 « *opération communale* ».

Le Conseil Municipal,
VU l'article L1311-9 à L1311-12 et l'article L2241-1 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT que France Domaine de Strasbourg a rendu un avis le 19 octobre 2017 estimant la valeur vénale dudit bien,

après en avoir délibéré,

- * *décide* d'acquérir la propriété située au 79, Rue du Général de Gaulle, cadastrée section 3 N° 25 d'une contenance de 20,78 ares sur la base de 354 272 € (trois cent cinquante-quatre mille deux cent soixante-douze euros)
- * *décide* de confier la rédaction de l'acte de vente portant acquisition de la propriété de M. Charles MULLER, située au 79, Rue du Général de Gaulle au Cabinet Jean-Marc PRIOZET, notaire à Haguenau
- * *autorise* M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette transaction
- * *dit que* les crédits nécessaires au paiement de la transaction et les frais de notaire sont inscrits au budget primitif 2018 – section d'investissement – programme 147 « *acquisition de terrain* » - article 2111 « *terrains* ».

ADOpte A L'UNANIMITE

Divers

- * **Société LCR** : M. le Maire informe de l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2018 autorisant la société LCR à exploiter ses installations dans la commune de Vendenheim.
- * **Rentrée scolaire 2018/2019 : le 3 septembre 2018**
 - passage au 4 jours
 - ouverture du périscolaire le matin à 7h15 avec fermeture à 18 h 30
 - Mme Marianne METZ, agent de service, est en arrêt/maladie depuis le 9 juillet 2018. Cette dernière est remplacée par la Sté Jean-Marc Nettoyage pour 4 interventions/semaine.

- * **Travaux Antenne relais** : Les travaux sont enfin terminés. M. le Maire précise qu'il appartient à Orange de mettre l'antenne rapidement en service.
- * **Requête introduite au Tribunal Administratif/Antenne Relais** : Mme Letemplier et M. Keppel se sont désistés, la requête présentée par MM. Hecker et Knipper a été rejetée.
- * **Travaux de voirie** :
1. **Rue de l'artisanat** : le marché a été attribué à la Sté Colas avec démarrage des travaux prévus le 15 septembre 2018.
 2. **Rue du Général de Gaulle** : l'enrobé du 1^{er} tronçon a été posé le 30 août 2018. M. le Maire rappelle aux C.M. de respecter la route barrée. Les travaux de démolition de l'ancien restaurant « A la Couronne » n'ont toujours pas démarré.
- * **Prochaine réunion du C.M.** : vendredi, 19 octobre 2018 à 18 h 30.

Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 31 août 2018
Le Maire



